

Protocole d'accueil à la piscine A. Delaune de Vénissieux – COVID 19

L'accès à la piscine Auguste Delaune est interdit aux personnes présentant des pathologies respiratoires et/ou digestives.

Si un cas avéré de COVID-19 devait se déclarer chez un adhérent, celui-ci doit avertir sans délais les responsables du club.

L'arrivée à la piscine :

- Port du **masque obligatoire** dans l'établissement pour les plus de 11 ans.
- Seuls les personnes pratiquant l'activité sont autorisées à entrer dans l'établissement.
- Le parent accompagnant un enfant de 4 ou 5 ans est autorisé à l'accompagner pour se déshabiller en respectant les gestes barrières. Une fois l'enfant changé, le parent doit quitter l'établissement.

Aucun stationnement ne sera autorisé dans l'établissement.

- Les **cabines individuelles seront interdites**. Les vestiaires collectifs seront accessibles.
- Toutes les affaires seront à mettre dans un sac au bord du bassin dans les zones appropriées (sac non fournis)
- Douche obligatoire et savonnée pour accéder au bassin (savon non fourni).

Fin de séance :

- Désinfection des mains à la borne à pied.
- Masque **obligatoire à la sortie du bassin** pour les +11 ans
- Douche interdite en fin de séance.
- Le parent accompagnant un enfant de 4 ou 5 ans pourra revenir dans l'établissement pour l'habiller.
- Evacuation **rapide** de l'établissement.

Conseils pratiques :

Anticiper en mettant le maillot de bain à la maison et prévoir un grand sac pouvant contenir toutes les affaires, ainsi qu'un masque de rechange.

Nouveaux horaires pour le Mercredi :

Séance de **16h20 à 17h** ou de **17h à 17h40** de **17h40 à 17h55 nettoyage du bassin**,
ou de **17h55 à 18h35** ou de **18h35 à 19h20 (seulement le mercredi)**